

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

A146 - GANT HIVER ARCTIC



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat II) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN ISO 21420: 2020 Dextérité 3

EN 388: 2016 + A1: 2018 (4242X)

EN 407: 2020 (X2XXXX) (2020)

EN 511: 2006 (X2X)

ANSI/ISEA 105: 2016 Niveau COUPURE (A2) (2016)

ANSI/ISEA 105: 2016 Niveau ABRASION (4) (2016)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

2777/26715-01/E00-00

Publié par : SATRA Technology Europe Ltd

Bracetown Business Park, Clonee, Dublin 15, D15 YN2P, Ireland (NB: 2777)

Signé pour et au nom de Portwest



Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2025-02-24